

CHAPITRE B CLIENTÈLE

SOMMAIRE

SECTION 1 RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS DE LOCATION DES LOGEMENTS À LOYER MODIQUE

Sujet 1 Présentation du règlement

Sujet 2 Synthèse et définitions

- Synthèse
 - Détermination du loyer total à payer
 - Détermination du loyer de base
- Définitions
 - Ménage
 - Occupant 1
 - Occupant 2
 - Personne indépendante
 - Mineur(e) émancipé(e)
 - Enfant à charge
 - Famille d'accueil
 - Résidence d'accueil
 - Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse
 - Centre d'hébergement et de soins de longue durée
 - Centre de réadaptation

Sujet 3 Identification des occupants du ménage

- Identification de l'occupant 1
- Identification de l'occupant 2
- Identification des autres personnes indépendantes (occupants 3, 4, 5...)

Sujet 4 Établissement du revenu considéré

- Éléments inclus dans le revenu considéré
- Éléments exclus du revenu considéré
- Éléments à soustraire du revenu considéré

CHAPITRE B

CLIENTÈLE

SOMMAIRE

Sujet 5 Modalités de contrôle du revenu

- Revenus prouvés
- Exceptions et spécificités
- Solutions pour le manque de revenus

Sujet 6 Détermination du loyer de base

- Loyer de base
 - Le loyer mensuel de base
 - * Le loyer protégé
 - Détermination du loyer mensuel minimum de base
- Éléments inclus dans le loyer de base
- Éléments à ajouter au loyer de base
 - Contribution des personnes indépendantes autres que l'occupant 1 et l'occupant 2
 - Électricité domestique
 - Stationnement
 - Climatiseur
 - Services supplémentaires rendus par l'organisme
- Éléments à soustraire du loyer de base
 - Appareils ménagers
 - Déductions permises dans le Programme de supplément au loyer
- Frais inhérents au statut de non-membre (pour les coopératives)
- Loyer total à payer
- Indexation automatique du loyer de base (article 19)
- Exemples de calcul du loyer mensuel de base ou total à payer

Sujet 7 Modifications au loyer

- Exemption de paiement du loyer
- Réduction de loyer en cours de bail
- Ajout d'occupants en cours de bail

CHAPITRE B

CLIENTÈLE

SOMMAIRE

- Exemples de calcul de réduction de loyer
- Sujet 8 Bail d'un logement à loyer modique**
- Sujet 9 Dispositions du Code civil du Québec**
 - Code civil du Québec
 - Le logement à loyer modique
 - La conclusion du bail
 - Le réajustement de loyer
 - Le droit au maintien dans les lieux
 - La résiliation en cours de bail
 - Les meubles laissés par les locataires
 - Le paiement du loyer
 - Les avis
 - L'accès au logement
 - Les réparations
 - Les dommages-intérêts punitifs

SECTION 2 RÈGLEMENT SUR L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS À LOYER MODIQUE

- Sujet 1 Présentation du règlement**
- Sujet 2 Application, synthèse et définitions**
 - Application
 - Synthèse
 - Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique
 - Attribution d'un logement disponible
 - Définitions
 - Personne handicapée
 - Conjoints
 - Mineur émancipé
 - Enfant à charge
 - Proche aidant
 - Garde partagée

CHAPITRE B

CLIENTÈLE

SOMMAIRE

- Personne autonome
 - Secteur
 - Territoire de sélection
 - Locataire-surveillant
 - Biens
- Sujet 3 Recevabilité et registre des demandes**
- Critères de recevabilité
 - Registre des demandes
- Sujet 4 Admissibilité des demandes**
- Critères d'admissibilité
 - Critères d'inadmissibilité
 - Report de l'examen de l'admissibilité
- Sujet 5 Avis public de sélection**
- Contenu
- Sujet 6 Classement**
- Catégories de logement
 - Sous-catégories de logements
 - Demandes prioritaires
 - Pondération des demandes
 - Critères obligatoires
 - Critères facultatifs
 - Points supplémentaires à accorder à un demandeur
 - Pointage dans les coopératives et les OSBL
 - Listes d'admissibilité
 - Nombre
 - Classement des demandes
 - Mises à jour
- Sujet 7 Attribution des logements**
- Radiation
- Sujet 8 Adoption de la réglementation**
- Règlements obligatoires

CHAPITRE B

CLIENTÈLE

SOMMAIRE

- Liste des secteurs
- Procédure de gestion des demandes prioritaires
- Procédure de gestion des demandes de relogement
- Règlements facultatifs

Sujet 9 Comité de sélection

- Mandat
- Composition
- Durée du mandat
- Séance de sélection

N.B. VOIR AUSSI, EN ANNEXE, LES PRATIQUES ADMINISTRATIVES SUGGÉRÉES.